Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213501331-20261019-D2026_083-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	**N° D26_083**
Séance du 19 octobre 2026	

Nombre de Conseillers		**Date de Convocation :**
Afférents au Conseil Municipal	27	
En Exercice	**27**	**13 octobre 2026**
Présents	**2**	
Absents	**5**	
Exclus	0	
Votants	**23**	

L'an deux mil vingt-six, le 19 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du bas de la salle Fêtes située Bd St Michel, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARTINS Christophe, Maire.

	Présent.e	**Absent.e Excusé.e**	**Absent.e**	**Pouvoir à / Divers**
M. MARTINS Christophe, Maire	**X**			
Mme BERTRAND Chrystèle, Adjointe	**X**			
M. BARBÉ Michel, Adjoint	**X**			
Mme PINAULT Sylvie, Adjointe	**X**			
M. MONNERAIS Sylvain, Adjoint	**X**			
Mme LOUVEL Mélanie, Adjointe	**X**			
M. DUIGOU Emmanuel, Adjoint	**X**			
Mme ROCHER Valérie, Adjointe	**X**			
M. BOUTIER Johnny, Adjoint	**X**			
M. LE BORGNE Jacques, Conseiller Municipal	**X**			
M. GUILLOIS René, Conseiller Municipal	**X**			
M. DENOT Patrick, Conseiller Municipal	**X**			
Mme MENADA Nadia, Conseillère Municipale	**X**			
Mme LARIVIÈRE Catherine, Conseillère Municipale	**X**			
M. BLANCHARD Mickaël, Conseiller Municipal		**X**		Pouvoir à C. BERTRAND
M. BRÉ Yannick, Conseiller Municipal	**X**			
Mme IGLESIA Sylvie, Conseillère Municipale		**X**		Pouvoir à M. LOUVEL
M. BRULÉ Thomas, Conseiller Municipal	**X**			
M. ROBIN Ronan, Conseiller Municipal	**X**			
Mme LE GAL Aurélie, Conseillère Municipale		**X**		Pouvoir à E. GUERIN
Mme GUERIN Enora, Conseillère Municipale	**X**			
Mme SIMON BOURHIS Julie, Conseillère Municipale	**X**			
Mme IGER Yolène, Conseillère Municipale		**X**		
M. MOREL Bruno, Conseiller Municipal	**X**			
Mme MONTREUIL Delphine, Conseillère Municipale	**X**			
Mme PETIT Aurélie, Conseillère Municipale	**X**			
M. MOGUEN François, Conseiller Municipal		**X**		

Secrétaire de Séance : **M. Thomas BRULÉ**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213501331-20261019-D2026_083-DE

8-D26_083 : VIE POLITIQUE – Désignation des représentants de la Commune d'Iffendic au sein de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale de la SPL « Célia »

Il a été fait le choix de créer entre Montfort Communauté et les communes de Talensac, La Nouaye, Breteil, Pleumeleuc, Montfort sur Meu, Bédée, Saint-Gonlay et Iffendic, une Société Publique Locale (SPL), définie à l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales.

Cette SPL aura notamment pour objet d'assurer la gestion de structures d'accueil de la petite enfance, ainsi que divers services et animations à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Dans ce cadre, le Conseil municipal a approuvé par la délibération n° D2026_084 en date du 19 octobre 2026, la création de la Société Publique Locale dénommée « Célia », ses statuts et le règlement de son assemblée spéciale, ainsi que le montant de sa participation au capital.

Conformément aux statuts de la société publique locale approuvés, la Commune dispose d'un représentant à l'assemblée spéciale de la SPL, qu'il convient de désigner.

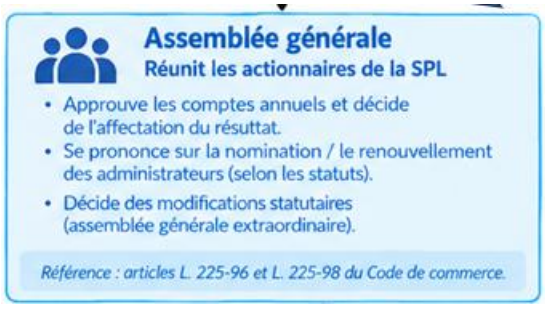
En effet, le nombre de sièges au conseil d'administration ne permettant pas d'assurer la représentation directe de l'ensemble des actionnaires, les actionnaires (communes) ne bénéficiant pas de cette représentation directe seront réunis dans une assemblée spéciale, conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT, qui désignera parmi ses membres le représentant commun siégeant au conseil d'administration.



Désignation d'un représentant commun pour le Conseil d'Administration

Siège avant chaque CA, plusieurs fois/an
« Antichambre » du CA

Il convient également de désigner un représentant de la Commune aux assemblées générales de la SPL.



Comprendra :
- Les 10 représentants de l'intercommunalité
- Les 8 représentants désignés

Réuni en AG ordinaire (1 fois/an) ou extraordinaire
Rôle :
Ex : Approbation des comptes,
Ex : Modification de statuts,

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213501331-20261019-D2026_083-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1531-1, les articles L. 1521-1 et suivants et l'article L. 1524-5 ;
Vu le Code de commerce ;
Vu la délibération n° D2026-084 du Conseil municipal en date du 19 octobre 2026 approuvant la création de la SPL « Célia »;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'assemblée spéciale de la SPL ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire ;

Considérant les réponses obtenues suite à l'appel à candidatures pour la désignation d'un représentant au sein de l'assemblée spéciale ;
Considérant que Mme ROCHER Valérie, proposé à la désignation ne doit pas prendre part au vote, il/elle quitte la salle au moment du vote ;
Considérant la non-participation au vote de C. LARIVIÈRE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Approuver** la désignation, en son sein, comme représentant à l'assemblée spéciale de la SPL : ROCHER Valérie
- **Approuver** la désignation, en son sein, d'un représentant aux assemblées générales de la SPL, à savoir ROCHER Valérie
- **Autoriser** le délégué ainsi désigné à l'assemblée spéciale à accepter toutes les fonctions de représentant commun au conseil d'administration de la SPL qui pourraient lui être confiées par l'assemblée spéciale, et toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient lui être confiées au sein de la société publique locale (présidence du CA avec le cas échéant direction générale, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions, etc.).

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
M. Christophe MARTINS	**M. Thomas BRULÉ**